



Association sans but lucratif - Enseignement secondaire

Place Jean Vander Elst, 25 – 1180 Bruxelles
Tél : 02/345.46.26 – Fax : 02/345.42.50

Avenue Fontaine Vanderstraeten, 11 – 1190 Bruxelles
Tél : 02/344.44.10 – Fax : 02/345.12.55

Circulaire d'information n°14

Organisation de la fin de l'année scolaire 1C-2C-2S & 2^{ème} et 3^{ème} degrés

Uccle, le 22 mai 2018

Madame, Monsieur, Chers parents,

A l'approche de la fin de l'année scolaire, nous vous communiquons les informations essentielles pour que chaque élève puisse se préparer le mieux possible aux révisions et aux examens.

1. Bulletin formatif n°4 :

Le dernier bulletin formatif sera remis à votre enfant **le jeudi 31/5 ou le vendredi 1/6**. Après signature des parents, il doit être remis au plus vite aux titulaires et ce au plus tard le lundi 11 juin.

2. Mise en ordre des cahiers et des agendas :

Conformément à l'engagement pris par les parents et l'élève à l'inscription, les cahiers, l'agenda, les interrogations et contrôles doivent être en ordre, classés et conservés à domicile jusqu'à la fin du secondaire. Ils sont sous la seule responsabilité des parents et des élèves.

3. Examens :

- Pour les classes de **1C, 2C, 2S**, les examens débuteront le **jeudi 14 juin** et se termineront le **mercredi 20 juin**.
- Les élèves de 2C-2S passeront le CE1D en français, en mathématiques, en sciences et en néerlandais et une 5^{ème} épreuve commune au réseau de l'enseignement catholique en EDM.

Les épreuves de 1C et celles du CE1D (2C-2S) se dérouleront selon l'horaire spécifique qui sera distribué par les professeurs. Aucun élève n'est autorisé à quitter l'école avant la fin de l'épreuve.

- Pour le **deuxième et le troisième degrés**, les examens débuteront le **mardi 12 juin** et se termineront le **mardi 19 juin**.
Les cours sont suspendus le lundi 11 à partir de 12h45.

Les épreuves certificatives écrites pour les 2^{ème} et 3^{ème} degrés se dérouleront en général de la manière suivante:

- **Épreuve 1:** de 8h10 précises à 9h55 (Aucun élève n'est autorisé à quitter le local de la 1^{ère} épreuve avant 9h55)
- Récréation de 20 minutes.
- **Épreuve 2:** de 10h15 à 12h45 (Les élèves sont autorisés à quitter l'Institut à partir de 11h55 s'ils estiment avoir terminé leur examen).

Un élève malade le jour d'une épreuve certificative doit présenter un certificat médical, dès son retour à l'école ou, en cas d'absence prolongée, au plus tard le lendemain du dernier jour de la session afin de permettre la délibération en conseil de classe.

Si cette consigne n'est pas respectée, l'élève obtient zéro pour l'examen concerné. Nous vous invitons à prévenir l'école de l'absence de votre enfant le plus rapidement possible et à relire attentivement la partie concernant les épreuves certificatives du Règlement des études qui se trouve dans l'agenda.

Nous insistons pour que les élèves portent une tenue conforme au règlement de l'Institut et qu'ils soignent tout particulièrement leur présentation pour les épreuves orales.

L'horaire des épreuves orales sera noté à l'agenda de l'élève.

Tricherie

Afin de limiter la tricherie, l'élève se présentera à son banc sans veste et sans cartable ou sac. Il est autorisé à garder uniquement une farde plastique transparente contenant crayon, stylo, Bic, gomme, compas, latte, etc. (les plumiers et autres contenants ne sont pas admis sauf s'ils sont transparents). L'élève ne pourra avoir que le matériel distribué (feuilles de brouillon de l'Institut et feuilles à en-tête de l'Institut). Il ne sera autorisé à consulter des documents (plan comptable, textes, livres, etc.) ou du matériel spécifique (calculatrice (GSM interdit !!!), compas, etc.) que si le professeur l'a stipulé clairement sur l'enveloppe des examens. Il est interdit d'échanger, de prêter, de donner son matériel à un autre élève (même si son examen est terminé).

En cas de fraude avérée, l'élève sera sanctionné par un zéro pour l'épreuve qu'il passait.

Comportement général

- L'accès aux locaux d'épreuves n'est autorisé qu'à partir de 8h10.
- Il est interdit de manger ou de boire autre chose que de l'eau et de se rendre aux toilettes durant les épreuves.
- Les élèves qui quittent le local d'épreuve ne peuvent traîner ni dans les couloirs, ni dans la cour de récréation, ni aux abords de l'école : ils sont priés de retourner directement chez eux.
- Lors des examens oraux, un seul élève est en droit d'attendre dans le couloir. Les autres patientent, sous surveillance, à Uccle au réfectoire, à Forest à la bibliothèque ou au studio. Ils seront appelés à monter dans les locaux par les élèves sortants. La présence des élèves à l'école se fera dans le respect des horaires de passage. Un élève doit être présent 20 minutes avant le début de son examen oral.

4. Remise des bulletins et rencontres parents-professeurs :

Les bulletins sont remis uniquement aux parents ou aux élèves majeurs le **mardi 26 juin de 15h à 20h**. Aucun bulletin ne sera remis en dehors de cette période. C'est alors que nous vous demanderons de confirmer le **choix de l'option et de la réinscription** pour la rentrée prochaine.

Les parents qui ne seraient pas en ordre de paiement des frais scolaires sont priés de prendre contact

avec l'économat dans les délais les plus brefs.

De plus, le **mercredi 27 juin**, vous aurez l'occasion de rencontrer les professeurs des différentes branches et de consulter les copies **de 8h15 à 12h** si vous le souhaitez.

5. Rachat des livres :

Le rachat des livres se fera sur Uccle comme sur Forest lors de la réunion de parents le mardi 26 juin de 15h à 20h ainsi que le mercredi 27 juin de 10h à 12h.

6. Dépôt des recours internes contre la décision des conseils de classe de fin d'année :

Avant tout dépôt de recours, la consultation des copies est obligatoire. Il est également indispensable de joindre au dossier de recours une copie du bulletin de juin 2017 (et de ses annexes éventuelles).

Conformément au décret du 24 juillet 1997, les contestations éventuelles motivées des décisions de conseils de classe pourront être déposées par les responsables de l'élève mineur ou par l'élève majeur auprès de Mme Cario, directrice, **à Uccle** (place Vander Elst, 25) le mercredi 27 juin de 14h à 17h ou le jeudi 28 juin de 10h à 13h. La décision prise à la suite des recours sera communiquée aux parents ou à l'élève majeur par lettre recommandée (voir dans l'agenda scolaire pages 24 et 25).

7. Proclamation des résultats des élèves de 6^{èmes} et de 7^{èmes} :

La proclamation officielle des résultats des classes terminales suivie de la réception aura lieu **le lundi 25 juin à 18h30 sur le site d'Uccle**. Les parents de ces élèves sont cordialement invités. Nous leur demandons de bien vouloir s'inscrire via le talon joint.

Afin de nous permettre d'organiser au mieux la fin de l'année scolaire, nous vous prions de compléter et de signer la feuille-réponse ci-jointe et de la remettre au titulaire.

Convaincues que vous mettrez tout en œuvre pour que ce dernier trimestre se termine de façon positive pour vos enfants, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Parents, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Gaëlle Cario
Directrice

Christine Delmelle
Sous-directrice

Sarah Roger
CPE

Talon-réponse

A remettre au titulaire le plus rapidement possible et au plus tard le mercredi 30 mai.

Nous soussignés,, parents ou responsables de

..... (nom de l'élève) de(classe)

1. Avons pris connaissance de la circulaire du 22 mai 2018
2. Viendrons chercher le bulletin et souhaitons être reçus par le titulaire de préférence vers :
15h00 - 15h30 - 16h00 - 16h30 - 17h00 - 17h30 - 18h00 - 18h30 - 19h00 - 19h30
3. Pour les élèves des classes de 6èmes et 7èmes uniquement :

Nous serons présents à la proclamation des résultats

Oui / Non
Nombre de personnes :.....

Signature